

Un mandat de conseiller municipal d'opposition en chiffres

J'ai eu la "chance" d'être conseiller municipal d'opposition à Sète de 2020 à mars 2026.

Voici, en quelques chiffres étonnants, ce que recouvre cette fonction qui reste mystérieuse pour beaucoup de nos concitoyens. (Voir l'infographie jointe qui récapitule les principaux chiffres)

1 - Un investissement en temps important, et non rémunéré

36 conseils municipaux se sont tenus à Sète, en 6 ans. C'est peu. On est proche du minimum légal, qui est d'un conseil par trimestre. J'ai participé à chacun d'entre eux.

- **Le plus long conseil a duré 8 heures d'affilée (17h30 - 1H30)**, un record. Aucune pause ou restauration n'est prévue lors des conseils.
- **Cela représente 144 heures de présence effective en conseil.**

Soit l'équivalent d'un travail d'un mois à temps plein non rémunéré (zéro euros). Les conseillers d'opposition ne perçoivent aucune indemnité. Ce sont probablement les seuls élus dans ce cas dans toutes les instances républicaines.

Si l'on considère que l'étude des documents nécessite 2 fois 8 heures (hypothèse basse, en considérant qu'un conseiller consacre le weekend précédent chaque conseil à l'analyse et la recherche d'informations), on obtient un total de 576 heures de travail supplémentaires. Soit l'équivalent d'un emploi de 3 à 4 mois à temps plein. Au total, on peut donc considérer qu'un conseiller va consacrer **au moins 4 mois de travail à temps plein non rémunéré** à son mandat, sur une mandature.

2 - Une masse de documents, très peu de temps pour les analyser

Le volume total de pages reçu pour l'ensemble des conseils est de :

- Délibérations : 37 900 pages,
- Décisions : 20 000 pages

Soit un total de 57 900 pages. Si ces pages A4 étaient mises bout à bout, la distance totale serait de 17,2 kilomètres. Soit environ la distance séparant Sète de Montpellier.

Un roman moyen au format poche totalise 300 pages. Cela représente donc 193 romans ! **Soit exactement l'œuvre complète de Georges Simenon (193 romans)**, ou 2 fois l'œuvre complète de Balzac (91 romans), ou 3 fois l'œuvre complète d'Agatha Christie (66 romans).

En poids, ce serait 290 kg de papier, soit le poids de 4 adultes de taille moyenne.

En hauteur, environ 6 m : une pile de papier de 2 étages, ou la taille d'une girafe adulte.

3 - Quatre jours avant le conseil pour analyser 3000 pages

Les documents sont transmis dans le délai minimal légal, soit 4 jours avant le conseil. Il faut donc analyser 1500 à 3000 pages dans ce délai. **Ce qui revient à lire 5 à 10 romans de 300 pages en 4 jours. En temps normal, analyser 1.500 pages techniques nécessiterait environ une semaine de travail, et 3 000 pages, 2 semaines pleines à temps complet (lecture, analyse, recherche).**

Ce qui explique pourquoi de nombreux conseillers, y compris dans la majorité, ne maîtrisent pas tous les sujets présentés en conseil.

4 - Un énorme effort pour repérer les erreurs et problèmes.

Les documents sont transmis dans le délai minimal légal : 4 jours avant le conseil. Il faut donc analyser 1500 à 3000 pages dans ce délai. **Ce qui revient à lire 5 à 10 romans de 300 pages en 4 jours !**

Avec une estimation basse (*220 mots ou chiffres par page, soit une demi page imprimée*), cette masse de documents représente **au total 13 millions de mots ou chiffres !**

La probabilité d'identifier une erreur ou un problème est donc de 1 chance sur 13 millions ! C'est une probabilité beaucoup plus faible que :

- Obtenir une quinte flush royale au poker (21 fois plus fréquent)
- Qu'une pièce retombe sur la tranche lors d'un lancer (1300 fois plus fréquent)
- Faire un trou en 1 seul coup lors d'un parcours de golf (1300 fois plus fréquent aussi).

Cela représente environ la probabilité de trouver une aiguille dans une grosse botte de foin d'un volume de 2m sur 2m.

Mais avec beaucoup de patience et d'attention, on peut détecter des erreurs importantes.

3 exemples de découvertes :

- **Une tour de 49 m de 16 étages cachée dans l'aménagement d'une ZAC.** Cette tour, non mentionnée dans les textes, figurait sur un simple plan d'ensemble dans un document de plusieurs centaines de pages. D'abord niée par les conseillers de la majorité (qui ne l'avaient manifestement pas vue), elle fût finalement repérée et étudiée. Quelques mois plus tard, une modification du PLU interdisait toute construction supérieure à 10 étages et 39 m dans cette ZAC.
- **Une subvention de 600.000 euros pour une "œuvre d'art" dans une décision.** Les décisions ne font l'objet d'aucun débat en conseil. Elles sont prises par le maire, ne sont pas détaillées, ne comportent pas les annexes mentionnées et sont votées "en bloc" (jusqu'à 190 pour un conseil). Mais elles peuvent cacher des surprises. Ainsi, une simple décision attribuait une subvention de 600.000 euros pour la décoration d'un pont par un artiste. Ce choix, non débattu, mit en émoi quelques conseillers et administrés, non informés.
- **Une annulation de 830.000 euros de PV (FPS) cachée dans un budget.** Dans le dernier budget provisoire de la ville, une ligne mentionnait 1.130.000 euros de FPS perçus (amendes de stationnement). Mais à la ligne à côté, on pouvait lire "annulation : 830.000 euros". J'ai repéré cette curiosité, et demandé l'origine de ces annulations. Selon les derniers retours, il s'agirait finalement bien d'une erreur, nécessitant modification du budget.

Laurent Hercé – Conseiller municipal